ADSEA DU CANTAL

2, rue de la Fromental 15000 AURILLAC

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2020





Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association ADSEA DU CANTAL ASSOCIATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADSEA DU CANTAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes «Faits caractéristiques de l'exercice» et «Principes, règles et méthodes comptables» de l'annexe des comptes annuels concernant la première application des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note Règles et méthodes comptables – Permanence des méthodes de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à l'application des règlements ANC 2018-06 et 2019-04. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Flour Le 2 juin 2021

ACF SAS

Fabien SOU LEYREAU

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

				II DITA
		Ar	rêté au 31/12/2020	31/12/2019
ACTIF			Durée 12 mois	12 mois
ACTIF	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé	veci i			
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	54 864,77	-47 925,64	6 939,13	9 017,78
Frais de recherche et développement	2.02.,,,,			
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valet	74 636,66	-66 553,70	8 082,96	
Autres Immobilisations incorporelles	74 030,00	-00 555,70	8 082,90	9 895,20
Immobilisations incorporelles en cours	6 906,00		6 906,00	9 893,20
Avances et acomptes	6 900,00		0 900,00	
**				
Immobilisations Corporelles	1/20/50/	2.5///2	1/0 270 22	1/0//10//
Terrains	162 945,96	-2 566,63	160 379,33	160 612,66
Constructions	14 608 084,41	-7 645 241,45	6 962 842,96	7 250 288,65
Inglations techniques matériel et outillage	1 846 213,09	-1 493 193,23	353 019,86	378 715,33
Autor Completing Pressure Reference of the Completing Pressure Refer	1 829 718,87	-1 195 635,58	634 083,29	629 507,38
Immobilisations corporelles en cours	152 112,82		152 112,82	4 725,58
Avances et acomptes	4 210,00		4 210,00	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cé Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Autres titres Immobilisés	20 702,30		20 702,30	20 376,58
Autres	12 059,51		12 059,51	0.000-0.000
Autres immobilisations financières	,		, , , , , ,	13 432,06
TOTALI	18 772 454,39	-10 451 116,23	8 321 338,16	8 476 571,22
Comptes de Liaison	10 //2 454,55	10 451 110,25	0.521.550,10	0 170 571,22
Comptes de Liaison				
TOTAL II			Manager Control	
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours	172 957,52		172 957,52	
Marchandises				36 190,54
Autres approvisionnements				116 675,20
Matières premières et fournitures				23 065,42
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				14 040,00
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	1 128 842,13	-5 743,35	1 123 098,78	1 499 739,48
Créances reçues par legs ou donations		500000000000000000000000000000000000000	SE CESTERIO - SECULOS FALISE	VIII MENTE CITARENA
Autres	177 741,53		177 741,53	
Autres créances	177711,00		2.13.23.23	164 618,71
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	2 276 361,95		2 276 361,95	2 190 426,17
Instruments de trésorerie Instruments de trésorerie				
Disponibilités Disponibilités	10 586 197,59		10 586 197,59	13 961 677,90
Charges constatées d'avance	and an agreement but of the but a little of the			
Charges constatées d'avance	76 544,67		76 544,67	70 277,98
TOTAL III	14 418 645,39	-5 743,35	14 412 902,04	18 076 711,40
Frais d'émission des emprunts	2. 110 010,07	710,00		
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
<u> </u>				
Prime de remboursement des emprunts				

ACTIF		Ar	rêté au 31/12/2020 Durée 12 mois	31/12/2019 12 mois
110111	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V Ecart de conversion Actif Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VI				
Audit Completioning Flacture Commission on company (Extra Completion of Completion o				
TOTAL GENERAL	33 191 099,78	-10 456 859,58	22 734 240,20	26 553 282,62

Bilan

ASSOCIATIF CONSOLIDE 2020			Dilai
DACCIE	Arr	êté au 31/12/2020	31/12/2019
PASSIF		Durée 12 mois	12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		80 803,24	
Fonds associatifs sans droit de reprise			787 062,86
Fonds propres complémentaires		10 933,71	
Fonds propres avec droit de reprise		WC 20 FO WS	
Fonds propres complémentaires		80 000,00	
Subventions d'investissement sur biens renouvelables			355 678,34
Dons et legs			80 000,00
Ecart de réévaluation			
Réserves		7.667.100.05	
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		7 667 190,95	
Réserves pour projet de l'entité		8 282 518,14	0/2 0/0 2/
Excédents affectés à la couverture besoin fonds roulement			963 060,26
Réserves de compensation Excédents affectés à l'investissement			1 881 924,91 4 043 683,26
			90 370.63
Autres réserves			90 3 70,63
Reput 5 nouveau		-296 976,93	-152 952,92
Report in outeau The state of		-296 976,93	-422 709,31
Résultat sous contrôle tiers financeurs			2 243 226,42
Dépenses réfusées par l'autorité de tarification ou inopposa			-1 875 368,94
dont report à nouveaux des activité sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		-45 543,27	-1 875 508,94
Excédent ou déficit de l'exercice		-45 545,27	
Excédent ou déficit de l'exercice		924 220,23	202 334,84
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociale	s	834 670,38	202 00 1,0 1
Situation nette (sous-total)	3	051070,50	
Situation nette (sous-total) Situation nette (sous-total)		9 081 498,39	
Fonds propres consomptibles		3 001 130,23	
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement		96 716,15	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			170 451,81
Provisions réglementées			
Provisions réglementées		1 255 621,71	
Réserves des plus-values nettes d'actif			1 238 879,08
Amortissements dérogatoires et prov renouvellement immobilis			996 146,07
Couverture du besoin en fonds de roulemen			16 111,69
	TOTAL I	10 433 836,25	10 617 899,00
Fonds reportés et dédié:	VIVE SCHOOL VALUE AND		
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds reportés liés aux legs et donation		33 100,00	
Fonds dédiés			
Fonds dédiés		2 567 480,21	973 209,78
	TOTAL II	2 600 580,21	973 209,78
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
•	TOTAL III		
Provisions	Ī		
Provisions pour risques			
Provisions pour risques		253 318,02	256 867,94
Provisions pour charges			
Provisions pour charges		201 626,18	72 408,52
	TOTAL IV	454 944,20	329 276,46
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif			
Emprunts et dettes auprès des établissements de créd			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 621 033,88	11 974 381,04
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses		35 605,11	47 536,65
Avances et acomptes sur commandes		22.2	140.041.01
Avances et acomptes sur commandes		64 042,17	142 861,01
274 Annual Annual Communication Communication (Communication Communication Communicati			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		505 514 54	502 (70.10
A CONTROL OF THE CONT		505 514,64	503 678,18

Bilan

ASSOCIATIF CONSOLIDE 2020		English and the second	Diian
	A 20	rêté au 31/12/2020	31/12/2019
PASSIF	Ar		
1 11 5 5 1 1		Durée 12 mois	12 mois
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		1 971 923,85	1 922 504,41
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		45 521,28	29 651,00
Autres dettes (d'exploitation)		5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-	
Autres dettes (d'exploitation)		1 033,61	2 804,39
Instruments de trésorerie		54 2040000000	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance		205,00	9 480,70
	TOTAL V	9 244 879,54	14 632 897,38
Ecarts de conversion Passit			
Ecarts de conversion Passif			
Sealth device of Water Contract Contract The Contract Con	TOTAL VI		
Audit Comptabilité Fiscalité			
Audits Commissioning Pieceaning Commissioning and commissioning 20 Audits de Copy 1500 ESECUR EN (1 100 ESECUR) COMMISSION OF AUT OF AUTOMOTIVE COMMISSION OF AUTOMOTIVE CO			
Tel. 94 Tr 60 60 20 - Fav 54 Tr 60 60 30 and this list CS seeks - 445 mind			
		l l	
		l l	
		l l	
TOTAL GENERAL		22 734 240,20	26 553 282,62
TOTAL GENERAL		22 /34 240,20	20 000 202,02

Compte de résultat

ASSOCIATIF CONSOLIDE 2020

Arrêté au :	31/12/2020 Montant %		31/12/20 Montant	19 %	Variation Montant %	
Produit d'exploitation RES2						
Cotisations	180,00	0,00	225,00	0,00	-45,00	-20,0
Ventes de biens	281 495,09	1,80	275 204,75	1,83	6 290,34	2,2
dont ventes de biens en nature				1079090	tan mana	
Ventes de services	664 289,08	4,25	634 961,92	4,23	29 327,16	4,6
dont parrainages						
Ventes de biens et services	945 784,17	6,05	910 166,67	6,06	35 617,50	3,9
Concours publics et subvt° exploitation	15 626 048,47	100,00	15 008 657,87	100,00	617 390,60	4,1
Subventions d'exploitation	69 285,19	0,44	55 881,79	0,37	13 403,40	23,9
Versements fondateurs ou consomation dotation consomptible						
. Dons manuels						
. Mécénats						
. Legs, donations et assurances-vie Ressources liées à la générosité du public						
Contributions financières						
Produits de tiers financeurs	15 695 333,66	100,44	15 064 539,66	100,37	630 794,00	4,1
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	138 991,91	0,89	105 006,00	0,70	33 985,91	32,
Utilisations des fonds dédiés	231 999,89	1,48	137 563,45	0,92	94 436,44	68,0
Autres produits	1 211 255,00	7,75	1 284 045,60	8,56	-72 790,60	-5,0
PRODUIT D'EXPLOITATION RES2 TOTAL I	18 223 544,63	116,62	17 501 546,38	116,61	721 998,25	4,1
Charges d'exploitation	20 220 0 1 1,00	220,02	2. 002 0.0,00		,,	,-
Achats de marchandises	147 211,18	0,94	132 294,28	0,88	14 916,90	11,2
Variation de stocks	4 455,50	0,03	-3 182,42	-0,02	7 637,92	-240,0
Autres achats et charges externes	3 049 376,85	19,51	3 093 760,37	20,61	-44 383,52	-1,4
Impôts, taxes et versements assimilés	920 983,10	5,89	974 219,84	6,49	-53 236,74	-5,4
Salaires et traitements	8 598 227,17	55,02	8 676 213,79	57,81	-77 986,62	-0,
Charges sociales	2 808 204,68	17,97	3 010 790,13	20,06	-202 585,45	-6,
Dotations aux amortissements	855 013,03	5,47	836 698,62	5,57	18 314,41	2,
Autres charges	35 106,35	0,22	35 920,18	0,24	-813,83	-2,3
Dotations aux provisions	228 585,22	1,46	80 104,68	0,53	148 480,54	185,
Report en fonds dédiés	781 185,31	5,00	445 389,14	2,97	335 796,17	75,3
Aides financières						
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	17 428 348,39	111,53	17 282 208,61	115,15	146 139,78	0,8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	795 196,24	5,09	219 337,77	1,46	575 858,47	262,5
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.	41 152 01	0.26	45 764,14	0,30	4 611 22	-10.
Autres intérêts et produits assimilés	41 152,91	0,26	45 /64,14	0,30	-4 611,23	-10,
Reprises/provisions et transfet de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	41 152,91	0,26	45 764,14	0,30	-4 611,23	-10,
Charges financières	41 132,71	0,20	43 704,14	0,50	4 011,23	10,
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	148 997,45	0,95	159 753,35	1,06	-10 755,90	-6,
Différences négatives de change	110 331,10	0,72	100,000,000	1,00		
Charges nettes/cessions des V.M.P.						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	148 997,45	0,95	159 753,35	1,06	-10 755,90	-6,
RESULTATS FINANCIERS	-107 844,54	-0,69	-113 989,21	-0,76	6 144,67	-5,
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	687 351,70	4,40	105 348,56	0,70	582 003,14	552,
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	229 643,50	1,47	120 286,06	0,80	109 357,44	90,
Sur opération en capital	81 239,69	0,52	125 672,86	0,84	-44 433,17	-35,
Reprises/provisions et transfert de char	30 184,65	0,19	35 414,93	0,24	-5 230,28	-14,
PRODUITS EXCEPTIONNELS TO THE PRODUITS EXCEPTIONNELS TO THE PRODUCT OF THE PRODUC	341 067,84	2,18	281 373,85	1,87	59 693,99	21,
Sur opération de guidit Comptabilité Fiscalle	15 433,49	0,10	19 117,56	0,13	-3 684,07	-19,
Sur opération et apital Comptabilité Fiscalité Sur opération en capital Commissaire aux comptes	48 453,80	0,31	13 310,74	0,09	35 143,06	264,
Dotation and appointed the property of the control	30 815,59	0,20	142 676,63	0,95	-111 861,04	-78,
HARGES EXCENTION OF THE DECISION OF ALM THE OF SO	94 702,88	0,61	175 104,93	1,17	-80 402,05	-45,
RÉSULTAT EXCEPTION ANTIGE 520 ACS AIRIGE - APE 69202	246 364,96	1,58	106 268,92	0,71	140 096,04	131,
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII			0.000.61	0.06	212.70	2,
Impôts sur les bénéfices FOTAL VIII	9 496,43 9 496,43	0,06	9 282,64 9 282,64	0,06 0,06	213,79 213,79	2,

Compte de résultat

ASSOCIATIF CONSOLIDE 2020

	Arrêté au :	31/12/2020 31/12/201		019 Varia		iation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CHARGES		17 681 545,15	113,15	17 626 349,53	117,44	55 195,62	0,31
Total XI Eng.à réaliser sur ressources affectés Rep. ress non utilisées Exe antérieurs							
TOTAL XI EXCÉDENT OU DÉFICIT		924 220,23	5,91	202 334,84	1,35	721 885,39	356,7



Compte de résultat

ASSOCIATIF CONSOLIDE 2020

	Arrêté au :	31/12/20	020	31/12/2019		Variation	
18年1日 日本 1950年 東京東京		Montant	%	Montant	%	Montant	%
(CONTRIBUTIO	NS VOLONT	AIRES EI	NATURE			
Contributions Produits			1				
Dons en nature					1 1		
Prestation en nature			1		1 1		
Bénévolat					1 1		
CONTRIBUTIONS PRODUITS							
Contributions Charges							
Secours en nature			l		1 1		
Mises à disposition gratuite de biens et services					1 1		
Prestations en nature			1		1 1		
Personnel bénévole							
CONTRIBUTIONS CHARGES				the fall of			





Annexes Comptes Annuels 2020



Siège Administratif 2, rue de la Fromental 15000 AURILLAC



SOMMAIRE

1.	Présentation de l'Association	2
1.1	Objet social	2
1.2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	3
1.3		
1.4	Faits caractéristiques de l'exercice	4
1.5	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture de l'exercice	6
2.	Principes, règles et méthodes comptables	7
3.	Informations complémentaires	9
4.	Changements de méthode	11
5.	Compléments d'informations relatifs au bilan et compte de résultat	18
5.1	Etat des immobilisations	18
5.2	Etat des Amortissements	19
5.3	Détail des Stocks	20
5.4	Etat des échéances des créances	21
5.5	Disponibilités	21
5.6	Produits et Avoirs à recevoir	22
5.7	Charges à payer et Avoirs à établir	22
5.8	Charges et Produits constatés d'avance	22
5.9	Tableau de variation des fonds propres	23
5.10	O Tableau des provisions et dépréciations	25
5.11	1 Tableau des Fonds Dédiés (Exploitation/Investissement)	26
5.12	2 Tableau des fonds dédiés liés aux legs et donations	27
5.13	3 Etat des échéances des dettes	27
5.14	4 Engagements financiers	28
5.15	5 Tableau des concours publics et subventions (73 et 74)	29
6.	Notes sur le compte de Résultat	30
6.1	Analyse du résultat comptable	30
6.2	Détermination du résultat effectif de l'entité	31
	OCE	



1. Présentation de l'Association

1.1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Identité de l'Association :

L'association intitulée "Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte" a été fondée en 1948, déclarée à la Préfecture du Cantal le 15 décembre 1948, et publiée au "Journal officiel de la République Française", le 6 janvier 1949.

Association sans but lucratif, son régime relève de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Son action s'exerce dans le département du Cantal.

La durée de l'association est illimitée.

Son siège social et son siège administratif sont domiciliés à Aurillac, 2 rue de la Fromental. Le conseil d'administration peut décider le transfert du lieu d'implantation du siège social.

Elle est adhérente à l'Union Régionale des Institutions et Organismes Privés Sanitaires Sociaux (URIOPSS) Auvergne-Limousin.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

Buts et missions de l'Association :

Commissaire aux comptes SYBRES AU Ligras un 5100 SEFFLOUR: 0471 60 60 20 - Fax 0471 60 60 30 398 804 526 RCS Aurillac - APE 6920Z

L'Association a pour buts :

- d'assurer à des enfants, adolescents et adultes en difficulté, en raison de leurs troubles et de leur inadaptation, toute aide et accompagnement spécifiques ;
- de participer à la formation et à la spécialisation des personnels.

Elle inscrit résolument ses actions dans le sens d'une lutte contre toute forme d'exclusion, de ségrégation et d'enfermement.

Elle s'engage à la recherche et à la mise en œuvre constante de tous les moyens d'intégration scolaire, sociale et profession le la cité et au développement de toute activité qui permet l'intégration économics distantiques handicapées, et favorise ainsi leur insertion dans le milieu social.

Expert-comptable

- de rechercher, de soutenir et de développer toute action justifiée par le souci de rester au plus près des besoins des usagers dans le cadre de conventions de mission d'intérêt général et de service public ;



- de participer à l'œuvre de prévention et à l'information de la population ;
- de mettre en œuvre les études et recherches qui découlent de ses buts ;
- d'assurer l'animation et la gestion technique, administrative et financière des pôles, établissements et services dûment habilités, conformes à ses buts, ses objectifs et ses missions.

L'Association pourra être amenée à créer et à gérer des pôles (cf 1.2 détaillant la liste des pôles existants), établissements et services qui auront le même but que ceux gérés actuellement.

Dans la ligne directe de son action passée, l'ADSEA du Cantal contribue aux missions des services publics de santé et de solidarité nationale.

A ce titre, elle a vocation à bénéficier des moyens en personnel, équipements et subventions des ministères chargés de ces secteurs et des collectivités territoriales concernées.

1.2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'Association ADSEA du Cantal, Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, emploie près de 300 salariés en ETP. Elle est pourvue d'une représentation du personnel au titre du Comité Social et Economique.

La nature des activités ou missions sociales réalisées se décline au travers de la gestion de plusieurs établissements et services, lesquels sont répartis en 3 pôles d'activité :

- Un pôle Protection de l'Enfance qui accueille en milieu ordinaire des mineurs ou des majeurs en danger ou en situation de vulnérabilité et des services d'Action Educative en Milieu Ouvert, d'Hébergement et d'Accompagnement Personnalisé.
- Un pôle Médico-social Enfant qui accueille des jeunes en situation de handicap, en difficulté d'apprentissage ou de comportement (Institut Médico-Educatif, Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique, Service d'Education Spécialisée et de Soin à Domicile, Centre Médico Psycho Pédagogique).
- Un pôle Médico-social Adulte qui accueille des personnes en situation de handicap intellectuel et/ou psychique (Etablissement et Service d'Aide par le Travail, Entreprise Adaptée, Foyer d'Hébergement, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, Atelier Occupationnel, Foyer de Vie, Foyer d'Accueil Médicalisé, Unité pour Personne Handicapée Vieillissante).

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

nvesties file fits vert batité (Asits incorporels, corporels et financiers inaliénables) :

26, Avenue du Lioran - 15100 ST-FLOUR Tél. 047 l'30 69 20 U-30 019 160 613 30 trut des immobilisations de l'entité est de 18 379 621.91 €, 398 804 526 RCS Aurillac- AFE 8820Z

Durant l'exercice, les investissements engagés et terminés s'élèvent à 594 948.44 €,



- Les investissements engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture s'élèvent à 159 018.82 € (immobilisations incorporelles/corporelles en cours),
- La Valeur Nette Comptable de l'Actif Immobilisé de l'entité à la clôture de l'exercice est de 8 321 338.16 €.

- Ressources humaines :

Sur l'exercice, il a été réalisé sur ce périmètre :

- 505 contrats de travail (CDI, CDD, contrats d'apprentissage, contrats aidés) et avenants,
- 38 actions de formation dont 26 déployées dans le cadre du plan de formation. Le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 3 478 heures en 2020.
- L'embauche de 29 nouveaux CDI et ce, en lien avec 29 départs de l'association (départ à la retraite, licenciement, démission...).

- Communication:

Les dépenses de communication et de signalétique ont fait l'objet d'une gestion centralisée au niveau du siège social. Ces dernières s'élèvent à 11 687.81 € sur l'exercice.

- Entretien et Maintenance / Dépenses de fonctionnement :

Le poste « entretien » s'élève à 279 592.78 € sur l'exercice. Le total des charges d'exploitation est évalué à hauteur de 17 428 348.39 € pour l'année 2020.

1.4 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

Gestion de la crise COVID-19:

A compter du premier confinement en date du 10 Mars 2020, la crise sanitaire nous a conduit à repenser nos pratiques et de fait, à la fois subir et s'adapter aux aléas impactant la réalisation de nos activités sociales et médico-sociales.

Pour assurer la rontinuité de l'activité auprès de nos usagers, il a été mis en place :

uditation de laccie le cap que l'adaptation des activités sur l'IME et l'ITEP,

Commissaire aux comptes La 26.4496445 dulivrenes 51031\$FFLeupomicile des SESSAD, Tél. 04 71 60 60 20 - Fax 04 71 60 60 30

- L'interdiction des Visites sur les sites d'Anjoigny et Saint-Illide,
- La limitation des déplacements extérieurs.



Pour ce qui concerne la protection de nos salariés, les actions ci-après ont été mises en œuvre :

- La fermeture du CMPP,
- Télétravail pour 80 de nos salariés,
- Aménagement des arrêts de travail dérogatoires pour d'une part les gardes d'enfants et d'autre part les salariés dits vulnérables,
- Adaptation des récupérations, pose de congés,
- Mise en œuvre et organisation de réquisitions,
- Mise en place de l'activité partielle sur le pôle Médico-Social Enfant ainsi que sur le Pôle Protection de l'Enfance puis de façon minime sur le pôle Médico-Social Adulte.

Suite à la mise en œuvre de ce dispositif, l'Association a perçu la somme de 33 658.55 € et provisionné la somme de 702.62 € au titre du remboursement de l'activité partielle sur l'année 2020.

Compte tenu du maintien des financements alloués sur l'exercice, l'Association a provisionné la somme de 19 274.26 € pour risque de reversion des aides perçues dans le cadre dudit dispositif. Cette provision concerne exclusivement la neutralisation des aides versées à l'AEMO, service rattaché au Pôle Protection de l'Enfance.

- Organisation de Visio-Conférences et annulation de toutes les réunions physiques.

Ensuite et au cours de la deuxième période de confinement :

- Les organisations ont été repensées sur l'ensemble des établissements et services,
- Un plan de continuité de l'activité est réalisé et adopté sur chaque structure,
- Un plan de reprise d'activité a été également élaboré au 11 mai sur tous les ESSMS,
- Des mesures barrières et de distanciation ont été maintenues avec l'écriture de nombreux protocoles,
- Le maintien des dispositions légales afférentes aux bénéficiaires de l'activité partielle,
- Une relance progressives des activités en présentiel,
- Le versement en Juillet 2020 d'une prime exceptionnelle COVID pour l'ensemble des salariés ayant rempli les critères d'éligibilité.

Immobilier - Patrimoine:

Malgré la crise, la politique d'optimisation de notre patrimoine immobilier s'est tout de même poursuivie sur l'exercice 2020 :

- En Juillet 2020, est réalisée la construction du manège équestre pour l'activité médiation par le cheval, développée sur le site de la résidence BOS DARNIS de SAINT ILLIDE. Ce nouvel outil sera proposé à terme aux autres striptures de l'ADSEA ainsi qu'aux associations extérieures.

Lors de Comprehe de l'ADSEA ainsi qu'aux associations extérieures.

Expert-comptable
Lors de Comprehe de l'ADSEA ainsi qu'aux associations extérieures.

Lors de Comprehe de l'Administration du 09 juin 2020, il est acté la négociation d'un achat à échéance du 1er
26 Avenue du ligran - 1510 STFLOUR ASED, situé au 30 avenue Milhaud à Aurillac pour le SESSAD d'Aurinques.

398 804 506 RCS Aurille- APE 8002



Après négociation, il est ainsi décidé et acté par voie notariée, une location des locaux pendant 3 ans et un achat à terme de ce premier bail locatif. Le déménagement du SESSAD d'Aurinques est organisé la dernière semaine de janvier 2021 avec une visite de conformité réalisée le 29 Janvier.

- A l'occasion du Conseil d'Administration du 25 Janvier 2019, il est acté la finalisation de la démolition des locaux dits de "Limagne". Le terrain ainsi réaménagé se destine à accueillir le futur projet du DITEP actuellement localisé sur le site de Polminhac.

Fin 2020, les équipes sont sollicitées pour exprimer leurs attentes afin d'aboutir sur un projet correspondant aux besoins des usagers et des salariés. Le dépôt courant 2021 d'un PPI est prévu pour la création d'un Pôle Thérapeutique, Éducatif et Scolaire de jour.

- En début d'année également, la mise en place du plan « éco responsable » est impulsé par le Président de l'ADSEA en déclinaison du Projet Associatif à 5 ans, la finalité étant d'obtenir à terme le label Européen RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Il s'agit d'intégrer systématiquement les préoccupations sociales et environnementales dans nos activités. Ce label nous permettra plus facilement de nous positionner sur des financements européens en lien avec nos futurs projets immobiliers.

Aspect organisationnel:

L'année 2020 symbolise la première année de mise en œuvre du mandat de gestion signé le 24 Octobre 2019 entre l'ADSEA du Cantal et la Maison pour Apprendre (MPA).

Cette convention partenariale entraine le versement d'une Dotation Globale de Fonctionnement de la MPA sur le compte courant CPOM de l'ADSEA du Cantal. De fait, la somme de 110 053.65 euros (dont 450 euros de CNR masques) a fait l'objet, pour l'exercice 2020, d'un reversement au douzième sur le compte bancaire de la Maison Pour Apprendre.

Comptabilité - Clôture des comptes :

L'exercice 2020 fait l'objet de la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ». En découle notamment la création de nouveaux comptes comptables au niveau du bilan et du compte de résultat de l'exercice de cette première mise en application.

Dans le cadre du CPOM 2019-2023, l'année 2020 représente une année de transition sur le traitement des affectations de résultats (historiquement retraités en N+2). Ce changement de méthode nous a amené à comptabiliser les affectations de résultats 2018 et 2019 sur l'exercice 2020 pour les établissements et services relevant exclusivement du périmètre CPOM.

aits principalité ristiques postérieurs à la clôture de l'exercice Expert-comptable Commissaire aux comptes

Avenue du Lioran - 15100 ST-FLOUR 04 71 60 60 20 - Fax 04 71 60 60 30 398 804 526 RCS Aunthac - APE 6920Z



2. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- changement de méthode suite à la mise en application du règlement ANC 2018-06 (complété du règlement ANC 2019-04 pour les activités médico-sociales),
- indépendance des exercices.

L'établissement des états financiers est en conformité avec :

- l'instruction DGAS du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux privés et aux Organismes Gestionnaires,
- l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux Établissements et Services privés Sociaux et Médico-Sociaux,
- le règlement ANC 2018-06 (complété du règlement ANC 2019-04 pour les activités médico-sociales).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les durées d'amortissement utilisées au sein de l'Association sont variables selon les établissements :

- Constructions : de 15 à 50 ans,

- Agencements : de 10 à 30 ans,

- Matériel et outillages : de 7 à 15 ans,

- Véhicules : de 5 à 10 ans,

- Matériel et mobilier de bureau : de 7 à 15 ans.

Immobilization financières et valeurs mobilières de placement :

a valeur configuration stituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est nécreure à la valeur de la différence.

26, Avenue du Lioran - 15100 ST-FLOUR Tél. 04 71 60 60 20 - Fax 04 71 60 60 30 398 804 526 RCS Auritbc - APE 68202



Stocks:

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette d'arrêté des comptes.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Contributions volontaires:

Le manque de moyens de recensement des contributions ne permet pas de les évaluer avec exactitude.





3. Informations complémentaires

Effectifs:

Au 31/12/2020, les effectifs salariés de l'Association se décomposaient de la manière suivante :

- 217 salariés en CDI à temps plein,
- 71 salariés en CDI à temps partiel (44.89 ETP),
- 23 salariés en CDD à temps plein,
- 5 salariés en CDD à temps partiel (3.01 ETP).

Au total, l'Association employait au 31/12/2020, 318 salariés pour 288.90 ETP.

Provision pour indemnités de départ en retraite :

L'engagement total au titre de la provision d'indemnité de départ en retraite s'élève à fin 2020 à 2 720 739.77 € chargés.

La provision n'est pas constatée comptablement.

Les paramètres pris en compte sont :

- Projection à effectif permanent (CDI) présent au 31/12/2020, valorisé à l'ETP,
- Taux d'actualisation nul,
- Age de départ à la retraite à 62 ans.
- Turnover nul.

Dans le cadre des exercices précédents, les financeurs avaient pour pratique de flécher les sommes dédiées aux futurs départs à la retraite des salariés de l'Association et ce, via les affectations de résultats ou bien sous la forme d'un CNR versé à cet effet.

Les Fonds dédiés Retraite, non consommés à la fin du présent exercice, s'élèvent à 382 612.36 €

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants :

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif dispose que les Associations doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés ainsi que leurs avantages en nature.

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Aucun administrateur dest rémunéré.

udit Comptabilité Fisc

Pour 26 stractul 1992 05 10 115 10 that des provisions pour litiges prudhommaux s'élève à 224 913.30 € à la clôture. Un nouveau 11 10 60 20 Fax 04 71 60 60 30 Une provision complémentaire à concurrence de 10 000 € ainsi qu'une réévaluation pour trois dossiers connus à hauteur de 43 035 €.



Sur l'exercice, une provision est reprise pour un montant de 56 349,86 € concernant un dossier en cours.

Solde d'heures supplémentaires à récupérer :

Un certain nombre d'heures supplémentaires sont à récupérer au 31/12/2020. Elles n'ont pas été provisionnées mais pourraient impacter les comptes pour un montant de 117 957.69 € chargé.

Honoraires Commissaire aux Comptes :

Les honoraires comptabilisés au titre de la mission de Commissariat aux Comptes pour l'année 2020 s'élèvent à 27 230.60 €.





4. Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

En effet, le règlement ANC 2018-06 (complété du règlement ANC 2019-04 pour les activités médico-sociales) s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

La première application du règlement ANC n°2018-06 (complété du règlement ANC 2019-04 pour les activités médico-sociales) constitue donc un changement de référentiel comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet, aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués sur l'Association :

Legs et donations

Les montants inscrits précédemment en compte hors-bilan relatifs aux biens reçus par legs ou donations non encore réalisés doivent être reclassés, à l'ouverture de ce premier exercice d'application dans les comptes de bilan.

Subvention d'investissement

Le nouveau règlement ANC 2018-06 supprime le traitement comptable spécifique qui permettait à une association de distinguer les subventions d'investissement destinées à financer un bien renouvelable ou non.

Cette distinction entrainait la reprise progressive ou non de cette subvention au résultat de l'exercice au même rythme que l'amortissement du bien que ladite subvention avait financé.

Le règlement CRC n° 99-01 avait mis en place un raisonnement itératif qui permettait de renforcer les fonds propres des associations de façon permanente ou seulement temporaire. Cette règle dérogeait aux dispositions du Plan Comptable Général (PCG).

Les subventions d'investissement destinées au financement d'un bien renouvelable étaient maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise. Les subventions affectées à un bien non renouvelable étaient inscrites au compte 13 - Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables et reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement du bien qu'elles avaient financé.

Selon le la comptabilisée soit en produits, soit en subvention d'investissement, en compte 13.



Dans ce second cas, conformément à l'article 312-1 du PCG, cette subvention sera reprise en résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les investissements qu'elle finance.

Ce changement de méthode nécessite, à l'échelle de notre Association, l'application pure et simple de la méthode rétrospective.

Cela signifie que les comptes, à l'ouverture de l'exercice de première application du nouveau règlement comptable, devront être présentés comme si le règlement avait toujours été appliqué.

Les écarts d'application impliquant le résultat des exercices antérieurs seront positionnés en « report à nouveau ».

En ce qui concerne le retraitement des subventions d'investissement sur bien renouvelables qui étaient antérieurement affectées aux comptes 102600 ou 103600, leurs soldes sont réaffectés soit à un compte de « Report à nouveau », soit au compte 131 « Subventions d'investissements » pour la partie restant à amortir.

Reclassement des CNR perçus des exercices antérieurs: Des CNR relatifs à des financements d'équipements ont été comptabilisés dans des comptes de subventions d'investissements # 131 depuis 2013. Les nouveaux règlements applicables ont créé la notion de fonds dédiés à l'investissement (cf supra – paragraphe « Fonds dédiés »).

Par conséquent, les CNR comptabilisés en # 131 et les reprises liées comptabilisées en # 139 sont reclassés dans des comptes de fonds dédiés sur investissements # 1921 « Fonds dédiés à l'investissement » et ce, à l'ouverture du présent exercice.

Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée (ESSMS)

Quel que soit le mode de suivi des ESSMS, l'affectation du résultat est contrainte par le CASF. En outre les fonds propres de l'entité gestionnaire afférents à ces ESSMS et les subventions octroyées à l'ESSMS par l'autorité administrative sont restituables à celles-ci en cas de fermeture de l'établissement (Art L.313-19, CASF).

Le « Report à nouveau sous gestion contrôlée » par des tiers financeurs est constitué des résultats réalisés sur des projets passés (résultats d'établissements, de programmes) qui sont pris en considération par les organismes de financement pour déterminer le montant des ressources à attribuer pour les exercices suivants. Il fait l'objet d'une ventilation par exercice.

Le règlement ANC 2018-06 impose désormais à l'entité gestionnaire, la comptabilisation dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée de ses établissements, ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ; Le solde du compte du compte 1162 « Dépenses pour congés » et 1168 « Autres non dépenses (or exposables » sont reclassés à l'ouverture aux comptes 115922 et 115928.

- confirme etablissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions 26 de l'action sociale et des familles et dont le rejet le 10 de 10 de 20 Fax 04 71 60 60 30 de 10 de 10 de 20 Fax 04 71 60 60 30 de 10 d



Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

A la clôture de l'exercice, l'ADSEA distingue, dans ses fonds propres, les fonds propres restituables (Art L313-19 du CASF) qui constituent «les fonds propres de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée».

Sont donc concernés le résultat, le report à nouveau et les réserves lesquels font l'objet d'une subdivision spécifique dans la présentation du tableau de fonds propres.

Provisions réglementées

En conformité avec l'article 132-1, le solde du compte de provision réglementée pour renouvellement des immobilisations à la clôture de l'exercice précédent l'exercice de première application du présent règlement a été transféré au compte de fonds dédiés concerné à l'ouverture de l'exercice.

La conséquence de ce changement de méthode comptable est en revanche un changement de présentation du compte de résultat. En effet, les dotations et reprises de provisions réglementées sont constatées au niveau du résultat exceptionnel alors que les reports et utilisations des fonds dédiés sont inclus dans le résultat d'exploitation.

Fonds dédiés et reportés

Fonds dédiés :

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisation des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat.

S'agissant des ESSMS, l'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée aux comptes administratifs) ;

Comme évoqué ci-avant, en application de l'article 132-1, le solde du compte de provision réglementée pour renouvellement des immobilisations à la clôture de l'exercice précédent l'exercice de première application du présent règlement a été transféré au compte de fonds dédiés concerné à l'ouverture du premier exercice d'application du présent règlement.

Les au les confrontions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat plutie ou plutie de la réalisation d'un contrat plutie ou plutie de la réalisation d'un contrat plutie ou plutie de la réalisation d'un contrat plutie de la réalisation de la réalisation d'un contrat plutie de la réalisation de la réalisa

Commissaire aux comptes

Le resident du light of the least 1995 Figure souls contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ne constitue pas un fonds dédie dans de la constitue pas dédié par l'autorité de tarification à un projet défini distinct de l'objet de l'entité.



Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS » et ainsi distingués dans l'annexe 5.11.

La première application du règlement n°2018-06 (et le cas échéant du règlement n°2019-04) applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, nous amène au reclassement des comptes # 194.

Ces derniers sont désormais ventilés en fonction de leur nature à savoir dans les comptes # 1921 - Fonds dédiés à l'investissement ou les comptes # 1922 - Fonds dédiés à l'exploitation. Ils s'élèvent à 2 567 480.21 € à la clôture du présent exercice.

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice, les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, le cas échéant relatives à des projets terminés dont la gouvernance de notre Association peut décider de transférer les ressources à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

Fonds reportés liés aux legs et donations :

26, Avenue du Lioran - 15100 ST-FLOUR Tél. 04 71 60 60 20 - Fax 04 71 60 60 30 398 804 526 RCS Aurillo: APE 68202

Les fonds liés aux legs et donations ont fait l'objet d'un reclassement à l'ouverture du présent exercice à savoir du compte #197 au compte #1911.

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, comptabilisé en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « utilisation de fonds reportés » poste « Utilisation des fonds dédiés » (et reportés) dans les Produits au compte de résultat.

Disponibilités / Emprunts et Dettes auprès des établissements de crédit

Avant l'ouverture du présent exercice, le modèle d'écoulement associatif appelé communément « Compte Miroir » était comptabilisé dans le poste « Emprunts et Dettes auprès des établissements de crédit » au passif du bilan. Ce compte débiteur était appréhendé comme du cash pooling augmentant ainsi la dette vis-à-vis des établissements de crédit.

Pour autant, son « pendant » à savoir les livrets d'épargne souscrits, générateurs de produits financiers à l'échelle de l'association, étaient quant à eux inscrits à l'actif du bilan au poste « Disponibilités »).

Pour une meilleure lecture des postes de bilan mentionnés ci-avant, le compte 51229 « Compte miroir » est reclassé à l'caverdre du présent exercice à l'actif du bilan (Poste « Disponibilités »). Il vient ainsi neutraliser les livrets d'instrabilités propositions et de fait, donner une vision transparente de la trésorerie disponible de l'Association proposition de la trésorerie disponible de l'Association de la trésorerie disponible de l'Association de la trésorerie disponible de l'actionnessaire aux comptes

A.D.S.E.A. du Cantal - 2, rue de la Fromental - 15000 AURILLAC Tél : 04.71.48.21.15 - Mail : direction.generale@adsea15.fr



Produits de tiers financeurs

Concours publics:

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions,
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Subventions:

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Audit Comptabilité Fiscalité
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
26, Avenue du Lioran - 15100 ST-FLOUR
Tél. 04 71 60 60 20 · Fax 04 71 60 60 30
398 804 526 RCS Auriliac - APE 6920Z



Ressources liées à la générosité du public

Dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles) :

- La vente de dons de marchandises en nature est la réalisation monétaire d'un don manuel en nature,
- Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

L'Association n'a pas comptabilisé d'opérations de ce type sur l'exercice.

Mécénats:

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle, la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat, soit la forme de parrainage, selon les termes de la convention.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature

L'Association n'a pas comptabilisé d'opérations de mécénat sur l'exercice.

Legs, donations, assurances vie :

L'Association n'a pas reçu de legs, assurances vie ou donations sur l'exercice.

Contributions financières

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par ex, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la constituent paction pas la constituent pas la constituent pas la constituent pa

Les contributions linantier campas définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans

D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité,

- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.



Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit, à savoir :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune. L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

Notre Association estime que la présentation des contributions volontaires en nature n'est pas compatible avec son objet ou ses principes de fonctionnement. Mais aussi que le manque de moyens de recensement desdites contributions ne permet pas de les évaluer avec certitude.

 Information sur l'absence d'obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Comme l'article 11 du nouvel arrêté du 22 mai 2019 le précise, l'arrêté du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique, est abrogé. Il reste applicable aux exercices ouverts jusqu'au 31 décembre 2019 à moins que le présent arrêté ne soit appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication.

L'arrêté du 22 mai 2019 fixe les modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel public à la générosité

Percevant des dons pour un montant inférieur à 153K€, notre Association n'est pas soumise aux obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public visant les associations, fondations, fonds de dotation faisant appel à la générosité du public.



5. Compléments d'informations relatifs au bilan et compte de résultat

5.1 Etat des immobilisations

		Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Fr	obilisations incorporelles ais d'établissement	59 903,39 €	. 6	5 038,62 €	54 864,77
	oncessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	37703,370	74 636,66 €	3 030,02 €	74 636,66
	atres immobilisations incorporelles	73 453,70 €	- €	73 453,70 €	7.7 050,00
1	amobilisations incorporelles en cours		4 004 00 C	- 6	
in	modusations incorporeties en cours	- <u>e</u>	6 906,00 €	- e	6 906,00
	obilisations corporelles	162 945,96 €	- €	- €	162 945,96
		102,710,00			1023,00
Co	nstructions				
	sur sol propre	3 774 597,46 €	264 217,11 €	165,51 €	4 038 649,06
Dont	DHAP IME		116 217,65 € 71 076,03 €	· •	
	ΠEP		72 771,77 €		
	AEMO		4 151,66 €	165,51 €	
	sur sol d'autrui	10 545 767,53 €	74 306,92 €	50 639,10 €	10 569 435,35
Oont	ITEP Foyer de vie Bos Darnis		50.002.01.5	44 207,44 €	
	F-AM Hébergement Bos Darnis		58 092,83 € 9 184,05 €	2 280,00 €	
	FAM Soins Bos Darnis		4 232,04 €		
	Exploitation commerciale		2 798,00 €	managaran di anga	
	AEMO			4 151,66 €	
	stallations techniques, matériel et outillage	1 944 358,71 €	75 234,49 €	173 380,11 €	1 846 213,09
Oont	ITEP ESAT Ara		889,80 €	42 494,78 €	
	Entreprise Adaptée		1 755,00 €	1 495,42 €	
	IME		27 194,24 €	50 510,89 €	
	Exploitation Commerciale SESSAD Mauriae		19 659,12 €	9 900,00 €	
	Foyer Anjoigny		2 356,80 €	3 608,94 € 25 372,07 €	
	Foyer de vie Bos Darnis		5 971,60 €	2 922,33 €	
	FAM Soins		2 141,78 €		
	FAM Hébergement Bos Darnis DHAP		13 189,18 € 2 076,97 €	31 397,37 € 4 714,01 €	
	SEAP		2 0/0,5/ €	355,16 €	
	A	198 989,78 €			
	Agencements	190 909,78 €	- €	- €	198 989,78
	Matériel de transport	737 279,40 €	152 200,67 €	79 644,07 €	198 989,78 809 836,00
	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis		152 200,67 €	79 644,07 € 558,16 €	
	Matériel de transport Føyer de vie Bos Darnis Føyer Anjoigny Exploitation Commerciale			79 644,07 €	
	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Anjoigny Exploitation Commerciale ESAT Ars		152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 €	
	Matériel de transport Føyer de vie Bos Darnis Føyer Anjoigny Exploitation Commerciale		152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 €	
Dont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Anjoigny Exploitation Commerciale ESAT Ars AEMO SEAP	737 279,40 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 €	809 836,00
Dont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Anjoigny Exploitation Commerciale ES-IT Ars AEMO		152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 €	809 836,00
Dont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Adjoigny Exploitation Commerciale EX-IT Ars AEMO SEAP Matériel informatique Siège F-IM Hébergement	737 279,40 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 3 504,94 € 1 005,60 €	79 644,07 € \$58,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 €	809 836,00
Dont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Anjoigny Exploitation Commerciale ESAT Ars AEMO SEAP Matériel informatique Siège F-AM Hébergement Foyer Anjoigny	737 279,40 €	$152\ 200,67\ $ $50\ 543,50\ $ $36\ 015,24\ $ $18\ 607,24\ $ $35\ 741,26\ $ $11\ 293,43\ $ $18\ 248,60\ $ $3\ 504,94\ $ $1\ 005,60\ $ $1\ 011,08\ $	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € - €	809 836,00
Pont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Adjoigny Exploitation Commerciale EX-IT Ars AEMO SEAP Matériel informatique Siège F-IM Hébergement	737 279,40 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 3 504,94 € 1 005,60 €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € - €	809 836,00
Pont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Avjoigny Exploitation Commerciale EX-IT Are AEMO SEAP Matériel informatique Siège FAM Héborgement Foyer Avjoigny ES-AT ARS ITEP Cantal CMPP	737 279,40 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 3 504,94 € 1 005,60 € 1 011,08 € 369,49 € 2 663,72 € 3 822,15 €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € - € - € - 6 3 620,95 € - 6	809 836,00
Pont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Anjoigny Exploitation Commerciale ESAT Ars AEMO SEAP Matériel informatique Siège FAM Héborgement Foyer Anjoigny ESAT ARS ITEP Cantal CMPP SESSAD Cantal	737 279,40 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 3 504,94 € 1 005,60 € 1 011,08 € 369,49 € 2 663,72 € 3 822,15 € 641,58 €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € - € - € 3 620,95 € - €	809 836,00
Dont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Avjoigny Exploitation Commerciale EX-IT Are AEMO SEAP Matériel informatique Siège FAM Héborgement Foyer Avjoigny ES-AT ARS ITEP Cantal CMPP	737 279,40 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 3 504,94 € 1 005,60 € 1 011,08 € 369,49 € 2 663,72 € 3 822,15 €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € - € - € - 6 3 620,95 € - 6	809 836,00
Dont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Anjoigny Exploitation Commerciale ESAT Ars AiEMO SEAP Matériel informatique Siège FAM Héborgement Foyer Anjoigny ESAT ARS ITEP Cantal CMPP SESSAD Cantal IMI: SESSAD Mauriae AIEMO	737 279,40 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 3 504,94 € 1 005,66 € 1 011,08 € 369,49 € 2 663,72 € 3 822,15 € 641,58 € 1 283,16 € 738,98 € 1 924,74 €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € - € - € 3 620,95 € - € 10 084,05 €	809 836,00
Pont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Anjoigny Exploitation Commerciale EX-IT Are AlEMO SEAP Matériel informatique Siège FAM Hébergement Foyer Anjoigny EX-AT ARS ITEP Cantal CMPP SESSAD Cantal IME SESSAD Mauriae	737 279,40 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 1 005,60 € 1 011,08 € 369,49 € 2 663,72 € 3 822,15 € 641,58 € 1 283,56 € 738,98 €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € - € - € - 6 - 6 - 6 - 6 - 6	809 836,00
dont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Anjoigny Exploitation Commerciale ESAT Ara AlEMO SEAP Matériel informatique Siège FAM Hébergement Foyer Anjoigny EXAT ARS ITEP Cantal CMPP SESSAD Cantal IME SESSAD Mauriae AEMO DELAP	737 279,40 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 3 504,94 € 1 005,66 € 1 011,08 € 369,49 € 2 663,72 € 3 822,15 € 641,58 € 1 283,16 € 738,98 € 1 924,74 €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € -	809 836,00 335 945,54
dont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Anjoigny Exploitation Commerciale EX-IT Are AlEMO SEAP Matériel informatique Siège FAM Hébergement Foyer Anjoigny EX-IT ARS ITEP Cantal CMPP SESTAD Cantal IMI: SESSAD Mauriae AlEMO DH-AP SEAP Mobilier FAM Bos Dagons	737 279,40 € 338 614,70 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 3 504,94 € 1 005,60 € 1 011,08 € 3 62,15 € 641,58 € 1 283,16 € 738,98 € 1 224,74 € 1 283,16 €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € -	809 836,00 335 945,54
dont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Anjoigny Exploitation Commerciale EX-IT Are AlEMO SEAP Matériel informatique Siège FAM Hébergement Foyer Anjoigny EX-IT ARS ITEP Cantal CMPP SESSTAD Cantal IMI: SESSAD Mauriae AEMO DHAP SEAP Mobilier FAM Bos Dagan ITEP	737 279,40 € 338 614,70 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 1 005,60 € 1 011,08 € 369,49 € 2 663,72 € 3 822,15 € 641,58 € 1 283,16 € 1 283,16 € - € - €	79 644,07 € \$588,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € - € - € - 6 - 6 - 6 - 6 - 6 - 6 - 6 - 6 - 6 - 6 - 6 - 6 - 6 - 7 - 8 - 7 - 8 - 8 - 8 - 8 - 8 - 8 - 8 - 8 - 8 - 8 - 8 - 9 -	809 836,00 335 945,54
dont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Anjoigny Exploitation Commerciale EX-IT Are ALEMO SEAP Matériel informatique Siège F-AM Hébergement Foyer Anjoigny EX-IT ARS ITEP Cantal CMPP SESAT ARS ITEP Cantal IMI: SESSAD Cantal IMI: SESSAD Mauriae ALEMO DH-14P SEAP Mobilier F-AM Bos Dagos ITEP SESSAD Manriae F-AM Bos Dagos ITEP SESSAD Manriae SESSAD Manriae COMMERCIAN SESSAD Manriae ALEMO DH-14P SESSAD Manriae SESSAD Manriae COMMERCIAN SESSAD SESSAD MANRIAE COMMERCIAN SESSAD SESSAD MANRIAE COMMERCIAN SESSAD SESSAD MANRIAE COMMERCIAN SESSAD SESSAD SESSAD SESSAD MANRIAE COMMERCIAN SESSAD SESSAD SESSAD SESSAD SESSAD MANRIAE COMMERCIAN SESSAD SESS	737 279,40 € 338 614,70 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 1 005,60 € 1 011,08 € 369,49 € 2 663,72 € 3 822,15 € 641,58 € 1 283,16 € 1 283,16 €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € -	809 836,00 335 945,54
dont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Anjolgsy Exploitation Commerciale ES-IT Ars AEMO SEAP Matériel informatique Siège FAM Hébergement Foyer Anjolgsy ES-IT ARS ITEP Cantal CMPP SESS-ID Cantal IMI: SESSAD Mauriae AEMO DH-IP SEAP Mobilier FAM Bos Dare FIEP SESSAD Mauriae DI Pudit Comptabilité Fiscalis Expert-comptable	737 279,40 € 338 614,70 € 475 643,29 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 3 504,94 € 1 005,60 € 1 011,08 € 3 694,94 € 2 663,72 € 3 822,15 € 641,58 € 1 283,16 € 738,98 € 1 224,74 € 1 283,16 €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € - € - € 3 620,95 € - € 10 084,05 € 3 515,10 € 3 697,66 € 23 286,76 € 10 590,37 € 9 246,63 € 2741,90 € 707,86 €	809 836,00 335 945,54 452 356,53
Dont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Avjoigny Exploitation Commerciale ESAT Ars AtiaMO SEAP Matériel informatique Siège FAM Hébergement Foyer Anjoigny ESAT ARS ITEP Cantal CMPP SESSAD Cantal IME SESSAD Mauriae AIEMO DHAP SEAP Mobilier FAM Bos Dagar TEP SESSAD Mauriae DI Audit Comptabilité Fiscalité Cheptel Commissaire aux comptable	737 279,40 € 338 614,70 € 475 643,29 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 3 504,94 € 1 005,60 € 1 011,08 € 3 622,15 € 641,58 € 1 283,16 € 738,98 € 1 224,74 € 1 283,16 € - € - € - € - € - €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € -	809 836,00 · 335 945,54 · 452 356,53 · 4 500,00 · 4
dont dont dont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Anjoigny Esploitation Commerciale ESAT Are AlEMO SEAP Matériel informatique Siège FAM Hébergement Foyer Anjoigny ESAT ARS ITEP Cantal CMPP SESSAD Cantal IME SESSAD Mauriae AEMO DILAP SEAP Mobilier FAM Bos Dane ITEP SEAD Mauriae D'LAP SESSAD Mauriae AEMO DILAP SEAP Mobilier FAM Bos Dane TIEP SESSAD Mauriae AEMO DILAP SESSAD Mauriae AEMO DILAP SESSAD SIÈGNES AD Mauriae AEMO DILAP SESSAD Mauriae AEMO DILAP SESSAD SIÈGNES AEMO DILAP SESSAD SIÈGNES AEMO D'LAP SESSAD SIÈGNES AEMO DILAP SESSAD SIÈGNES AEMO DILAP SESSAD SIÈGNES AEMO SESSAD SIÈGNES SES	737 279,40 € 338 614,70 € 475 643,29 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 3 504,94 € 1 005,60 € 1 011,08 € 369,49 € 2 663,72 € 3 822,15 € 641,58 € 1 283,16 € 738,98 € 1 224,74 € 1 283,16 € - € - € - € - € - € - € - €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € - € - € 3 620,95 € - € 10 084,05 € 3 515,10 € 3 697,66 € 23 286,76 € 10 590,37 € 9 246,63 € 2741,90 € 707,86 €	
dont dont dont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Avjoigny Exploitation Commerciale ESAT Ars AtiaMO SEAP Matériel informatique Siège FAM Hébergement Foyer Anjoigny ESAT ARS ITEP Cantal CMPP SESSAD Cantal IME SESSAD Mauriae AIEMO DHAP SEAP Mobilier FAM Bos Dagar TEP SESSAD Mauriae DI Audit Comptabilité Fiscalité Cheptel Commissaire aux comptable	737 279,40 € 338 614,70 € 475 643,29 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 3 504,94 € 1 005,60 € 1 011,08 € 3 622,15 € 641,58 € 1 283,16 € 738,98 € 1 224,74 € 1 283,16 € - € - € - € - € - €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € -	809 836,00 335 945,54 452 356,53 4 500,00
Oont Oont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Anjoigny Esploitation Commerciale ESAT Are AlEMO SEAP Matériel informatique Siège FAM Hébergement Foyer Anjoigny ESAT ARS ITEP Cantal CMPP SESSAD Cantal IME SESSAD Mauriae AEMO DILAP SEAP Mobilier FAM Bos Dane ITEP SEAD Mauriae D'LAP SESSAD Mauriae AEMO DILAP SEAP Mobilier FAM Bos Dane TIEP SESSAD Mauriae AEMO DILAP SESSAD Mauriae AEMO DILAP SESSAD SIÈGNES AD Mauriae AEMO DILAP SESSAD Mauriae AEMO DILAP SESSAD SIÈGNES AEMO DILAP SESSAD SIÈGNES AEMO D'LAP SESSAD SIÈGNES AEMO DILAP SESSAD SIÈGNES AEMO DILAP SESSAD SIÈGNES AEMO SESSAD SIÈGNES SES	737 279,40 € 338 614,70 € 475 643,29 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 3 504,94 € 1 005,60 € 1 011,08 € 369,49 € 2 663,72 € 3 822,15 € 641,58 € 1 283,16 € 738,98 € 1 224,74 € 1 283,16 € - € - € - € - € - € - € - €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € -	809 836,00 335 945,54 452 356,53 4 500,00
Dont Dont	Matériel de transport Foyer de vie Bos Darnis Foyer Anjoigny Esploitation Commerciale ESAT Are AlEMO SEAP Matériel informatique Siège FAM Hébergement Foyer Anjoigny ESAT ARS ITEP Cantal CMPP SESSAD Cantal IME SESSAD Mauriae AEMO DILAP SEAP Mobilier FAM Bos Dane ITEP SEAD Mauriae D'LAP SESSAD Mauriae AEMO DILAP SEAP Mobilier FAM Bos Dane TIEP SESSAD Mauriae AEMO DILAP SESSAD Mauriae AEMO DILAP SESSAD SIÈGNES AD Mauriae AEMO DILAP SESSAD Mauriae AEMO DILAP SESSAD SIÈGNES AEMO DILAP SESSAD SIÈGNES AEMO D'LAP SESSAD SIÈGNES AEMO DILAP SESSAD SIÈGNES AEMO DILAP SESSAD SIÈGNES AEMO SESSAD SIÈGNES SES	737 279,40 € 338 614,70 € 475 643,29 €	152 200,67 € 50 543,50 € 36 015,24 € 18 607,24 € 35 741,26 € 11 293,43 € 18 248,60 € 3 504,94 € 1 005,60 € 1 011,08 € 369,49 € 2 663,72 € 3 822,15 € 641,58 € 1 283,16 € 738,98 € 1 224,74 € 1 283,16 € - € - € - € - € - € - € - €	79 644,07 € 558,16 € 45 378,55 € 18 500,00 € 15 207,36 € 20 917,76 € -	809 836,00 335 945,54 452 356,53 4 500,00



ESAT Ars		52 710,79 €		
	ā			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	- €	4 210,00 €	- €	4 210,00 €
Dont AEMO		4 210,00 €		
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	20 376,58 €	433,40 €	107,68€	20 702,30 €
Dont Association		190,50 €	,	20 , 02,00
Exploitation commerciale		242,90 €	107,68 €	
Autres	13 432,06 €	3 040,00 €	4 412,55 €	12 059,51 €
Dont Foyer Hébergement			457,35 €	
Exploitation commerciale		2 440,00 €	- €	
ITEP		- €	280,00 €	
DHAP		600,00 €	3 002,20 €	
SEAP		· 6	673,00 €	
Total Général	18 379 621,91 €	823 878,34 €	431 045,86 €	18 772 454,39 €

5.2 Etat des Amortissements

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
initionisations incorporcies	•			
Frais d'établissement	50 885,61 €	2 078,65 €	5 038,62 €	47 925,64 €
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	63 558,50 €	2 995,20 €	- €	66 553,70 €
Immobilisations corporelles				
Terrains (aménagements)	2 333,30 €	233,33 €	- €	2 566,63 €
Constructions				
sur sol propre	2 371 423,44 €	133 693,00 €	165,51 €	2 504 950,93 €
sur sol d'autrui	4 698 652,90 €	451 060,41 €	9 422,79 €	5 140 290,52 €
Installations techniques, matériel et outillage	1 565 643,38 €	96 097,15 €	168 547,30 €	1 493 193,23 €
Autres immobilisations corporelles				
Agencements	195 637,39 €	907,59 €	- €	196 544,98 €
Matériel de transport	449 294,18 €	90 090,59 €	79 568,75 €	459 816,02 €
Matériel informatique	245 584,86 €	40 508,60 €	20 917,76 €	265 175,70 €
Mobilier	247 998,78 €	31 768,79 €	23 286,76 €	256 480,81 €
Cheptel	- €	642,86 €	- €	642,86 €
Autres	12 038,35 €	4 936,86 €	- €	16 975,21 €
Immobilisations inancières OCF				
Participations et creances in per president et creances in per president et creances in per president et con per	- €	- €	- 6	- 6
Autres tigres immobilises	- €	- e	- €	- e
Prets Zó, Avenue du Lioran - 15100 ST-FLOUR	- C	- c	- €	- 6
Prets Tél. 04 71 60 60 20 - Fax 04 71 60 60 30 Autres immobilisations 804-25 RUS Rutlibe - APE 6820Z	- €	- €	- €	- 6
Total Général	9 903 050,69 €	855 013,03 €	306 947,49 €	10 451 116,23 €



5.3 Détail des Stocks

rioduits fills (tolle, teals, fourage)	50 170,5 1 0			
Produits finis (tome, œufs, fourrage)	36 190,54 €	- €	3 212,57 €	32 977,97 €
Porcs	- €	2 592,00 €	- €	2 592,00
Poules	5 179,20 €	- €	431,10 €	4 748,10
Bovins lait	41 230,00 €	1 820,00 €	- €	43 050,00
Bovins viande	70 266,00 €	- €	154,00 €	70 112,00
Animaux				
Matériel Ateliers St Illide	2 179,24 €	867,53 €	- €	3 046,77
Emballages	6 882,22 €	308,83 €	- €	7 191,05
Divers (Stock produits lessiviels)	1 239,40 €	- €	39,14 €	1 200,26
Produits d'entretien	1 061,82 €	- €	720,57 €	341,25
Combustible Fuel	1 846,30 €	- €	380,02 €	1 466,28
Carburant	3 746,29 €	- €	2 526,53 €	1 219,76
Paille Bovins	3 850,00 €	- €	1 529,50 €	2 320,50
Poules	1 031,63 €	- €	150,38 €	881,25
Bovins lait	953,70 €	229,95 €	- €	1 183,65
Aliments Bovins viande	118,00 €	- €	118,00 €	•
Produits vétérinaires	156,82 €	469,86 €	- €	626,68
	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice





5.4 Etat des échéances des créances

	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	12 059,51 €	2 440,00 €	9 619,51 €
Créances douteuses - Usagers	6 080,01 €	6 080,01 €	
Autres créances clients	1 122 762,12 €	1 122 762,12 €	
Créances représentatives de titres prétés			
Personnel et comptes rattachés	3 502,00 €	3 502,00 €	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	6 784,36 €	- €	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	- €	- €	
- TVA	9 754,22 €	9 754,22 €	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	11 006,78 €	11 006,78 €	
- Divers	- €	- €	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	146 694,17 €	154 064,20 €	
Charges constatées d'avance	76 544,67 €	76 544,67 €	
Total Créances	1 395 187,84 €	1 386 154,00 €	9 619,51 €

5.5 Disponibilités

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Placements				
Comptes à Tenne Otpiplus Banque Populaire	500 000,00 €	- €	300 000,00 €	200 000,00€
Bons Moyen Terme Négociables Crédit Agricole	1 650 000,00€	400 000,00 €	- €	2 050 000,00€
Livret A Crédit Agricole	78 524,95 €	- €	179,73 €	78 345,22 €
Livrets Institutionnels Banque Populaire	1 007 935,16€	5 774,62 €	- €	1 013 709,78€
Livret Associations Crédit Agricole	3 945 186,91€	741 440,96 €	- €	4 686 627,87€
Livret Associatis Caisse d'Epargne	6 251,69 €	12,50€	- €	6 264,19€
Compte sur Livret Société Générale	95 508,76€	103,56€	- €	95 612,32€
Crédit Agricole Produits Financiers OC Miroir	23 145,94€	26 361,48 €	- €	49 507,42€
Oc Miroir	- € -	6 810 858,00€	•	6 810 858,00€
Disponibilités				
Valeurs à l'encaissement	- €	- €	- €	- €
Comptes courants des établissements	8 792 831,96 €	- €	- €	11 460 752,03€
Caisses	7 219,72 €		1 259,38 €	5 960,34€
Total Général	16 106 605,09 € -	5 637 164,88 €	301 439,11€	12 835 921,17 €

Audit Comptabilité Fiscalité
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
26, Avenue du Lioran - 15100 ST-FLOUR
Tél. 04 71 60 60 20 - Fax 04 71 60 60 30
398 804 526 RCS Aurillac - APE 6920Z

5.6 Produits et Avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	15 587,66 €
Autres créances	107 917,55 €
Valeurs mobilières de placement (intérêts courus)	26 361,95 €
Disponibilités (intérêts créditeurs à recevoir)	276,42 €
Total	150 143,58 €

5.7 Charges à payer et Avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établirinclus dans les postes	Montant TTC
suivants du bilan	
Emprunts obligatoires convertibles	
Autres emprunts obligatoires	
Emprents et dettes auprès des établissements de crédit	5 901,19 €
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes foumisseurs et comptes rattachés	162 443,26 €
Dettes fiscales et Sociales	1 236 839,73 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	64 042,17 €
Total	1 469 226,35 €

5.8 Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges/Produits d'exploitation Charges/Produits financiers Charges/Produits exceptionnels	76 544,67 €	205,00 €
Total	76 544,67 €	205,00 €





5.9 Tableau de variation des fonds propres

v	ARIATION DES FONDS PROPRES	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	A Pouverture Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
ds pro	pres sans droit de reprise	787 062,86 €	-695 325,91 €	91 736,95 €	- ε	- ε	- ε_	91 736,9
dont	CMPP		•	670,40 €				670,4 33 553,
	_lisociation Sligg			33 553,82 €				13,0
	IME			3 637,65 €				3 637,
	TITEP			39 362,52 €				39 362, 10 916,
	AEMO DHAP			10 916,85 € 3 582,70 €				3 582,
	pres avec droit de reprise	435 678,34 €	-355 678,34 €	80 000,00 €	. e	- ε	. 6	80 000,0
	IME	433.010,34.0		80 000,00 €				80 000,
rts de	réévaluation	- €	- £.	- C		- €	- C	
erves	Entreprise Adaptée	6 979 039,06 €	- €	6 979 039,06 € 75 137,66 €	1 301 274,86 € 15 242,53 €	6 046,22 €	3 842,00 €	8 282 518,1 90 380,
	ESAT Production			417 915,43 €	102 031,52 €			524 947,0 264 789,0
	ESAT Social			260 481,23 € 914 468,43 €	4 307,81 € 243 353,94 €	6 046,22 €	3 842,00 €	1 160 026,1
	Bos Darnis CMPP			399 366,14 €	183 647,04 €			583 013,
	Siège			16 555,86 € 1 204 275,83 €	215 282,79 €			16 555,1 1 419 558,6
	IME SESSAD Pays de Mauriae			97 612,88 €	20 000,00 €			117612,
	SESSAD Aurinques-Haute Auvergne			695 242,02 €	74 271,37 €			769 513,. 2 124 636,7
	TTEP			1 784 194,17 € 598 221,67 €	340 442,60 € 80 807,46 €			679 029.
	Foyer Anjoigny AEMO			382 112,25 €	31 887,75 €			414 000,
	DHAP			90 197,49 € 43 258,00 €	-15 000,00 €			90 197, 28 258,
	SEAP	alas anus an december		6 485 985,97 €	1 179 000,76 €	6 046,22 €	3 842,00 €	7 667 190,
est	erves des activités sociales et médico-soc ESAT Social	aies sous gestion contrôle	C 39	260 481,23 €	4 307,81 €		3 842,00 €	264 789 1 160 026
	Bos Darnis			914 468,43 € 399 366,14 €	243 353,94 € 183 647,04 €	6 046,22 €	2 842,00 €	583 013
	CMPP Siège			16 555,86 €				16 555
	IME			1 204 275,83 €	215 282,79 €			1 419 558, 117 612
	SESSAD Pays de Mauriac			97 612,88 € 695 242,02 €	20 000,00 € 74 271,37 €			769 513
	SESSAD Aurinques-Haute Auvergne ITEP			1 784 194,17 €	340 442,60 €			2 124 636
	Foyer Anjoigny			598 221,67 €	80 807,46 € 31 887,75 €			679 029 414 000
	AEMO DHAP			382 112,25 € 90 197,49 €				90 192 28 258
	SEAP			43 258,00 €	-15 000,00 €		26 144,19 €	-296 976
nt à n	ouveau Entreprise Adaptie	-207 804,75 €	693 173,19 €	485 368,44 € -51 499,16 €	-1 098 940,02 €	342 738,84 €	26 144,19 €	-51 49
	ES AT Production			39 514,77 €	10 102 11 5			39 514 176 952
	F.SAT Social			158 454,86 € -149 171,63 €	18 497,44 € -88 622,32 €		6 046,22 6	-243 84
	Bes Darnis CMPP			200 110,89 €	-179 960,41 €			20 150
	Association			-252 979,16 €	13 529,89 €		20 097,97 €	-259 54 -93 16
	Siege			41 719,40 € 164 458,15 €	-51 442,85 € -133 482,29 €	342 738,84 €		373 714
	IMFI SESSAD Pays de Maseriac			16 785,18 €	-1 923,84 €			14 86
	SESSAD Aurinques-Haute Auvergne			115 261,21 €	-75 241,33 €			40 015 -187 94
	ITLP			297 898,20 € -41 429,89 €	-485 841,54 € -142 276,33 €			-183 70
	Foyer Anjoigny			-15 204,45 €	18 548,54 €			3 34
	AFMO DHAP SEAP			81 644,80 € -56 853,90 €	-24 488,07 € 33 763,09 €			-23 09
	ort à nouveau des activités sociales et mé	dico-sociales sous gestion	contrôlée »	730 234,02 €	-1 112 469,91 €	342 738,84 €	6 046,22 €	-45 54
	FS AT Social	A		158 454,86 €	18 497,44 €		6 046,22 6	176 93 -243 84
	Box Darnis			-149 171,63 € 200 110,89 €	-88 622,32 € -179 960,41 €		0 040,22 €	20.13
	CAIPP Singe			41 719,40 €	-51 442,85 €			-93 16
	IMIs			164 458,15 €	-133 482,29 €	342 738,84 €		373 71 14 86
	SESSAD Paya de Maseriac			16 785,18 € 115 261,21 €	-1 923,84 € -75 241,33 €			40 01
	SESSAD Aurinques-Haute Auvergne ITEP			297 898,20 €	-485 841,54 €			-187 9
	Feyer - Injugar			41 429,89 €	-142 276,33 €			-183 76 3 3-
	AEMO			15 204,45 € 81 644,80 €	18 548,54 € -24 488,07 €			57 15
	DHAP SEAP			-56 853,90 €	33 763,09 €			-23 05
	ou déficit de l'exercice	202 334,84 €		202 334,84 € 15 242,53 €	-202 334,84 € -15 242,53 €	1 081 986,74 € 26 572,49 €	157 766,51 €	924 22
	Entreprise Adaptée FS-41 Production			107 031,57 €	-107 031,57 €	59 960,39 €		59 96
	FSAT Social			22 805,25 €	-22 805,25 €	15 118,17 €		15 11
	Bes Durnis			154 731,62 6	-154 731,62 €	117 520,03 € 89 703,84 €		117 52 89 70
	CMPP			3 686,63 6 13 529,89 6	-3 686,63 € -13 529,89 €	3 016,97 €		301
	Singe			-51 442,85 €	51 442,85 €		141 639,21 €	-141 63
	IME			81 800,50 6	-81 800,50 € -18 076,16 €	209 922,02 € 11 331,82 €		209 92
	SESSAD Pays de Maseriac			18 076,16 €	969,96 €	93 391,03 €		93 39
	SENSAD Aurinques-Haute Ausergne FFEP			-145 398,94 €	145 398,94 €	231 399,68 €		231 35
	Fayer Anjohan			61 468,87 €	61 468,87 €	44 423,72 € 72 146,48 €		72 14
	AEMO DHAP			50 436,29 € -24 488,07 €	-50 436,29 € 24 488,07 €		16 127,30 €	-16 12 107 48
	SE-AP			18 763,09 €	-18 763,09 €	107 480,08 €		
		des sous pation contrôlée	2 19	66 530,85 € 22 805,25 €	-66 530,85 € -22 805,25 €	992 436,89 € 15 118,17 €	157 766,51 €	834 67 15 11
	ESAT Stat	_ \		154 731,62 €	-154 731,62 €	117 520,03 €		117 52
	Audit Comptabilité	Fiscall		3 686,63 €	-3 686,63 €	89 703,84 €		89 70
	Expert-comptab	le dante		-51 442,85 6	51 442,85 €		141 639,21 €	-141 6
	Commissaire aux co	mptes		81 800,50 €	-81 800,50 €	209 922,02 €		209 92
	SE VAD 126, Avenue du Lioran - 1510	ST-FLOUR /		18 076,16 €	-18 076,16 € 969,96 €	11 331,82 € 93 391,05 €		93 35
	TOP DI 71 CO CO DO C 04	71.60.60.00		-969,96 € -145 398,94 €	145 398,94 €	231 399,68 €		231 39
	77737 101, 04 71 00 00 20 - Pax 04	71606030		-61 468,87 €	61 468,87 €	44 423,72 €		44 42
	Veger August 398 804 526 RCS Aurillac - AP	69202		50 436,29 €	-50 436,29 €	72 146,48 €	gravity_02000	72 14
	DHAP			-24 488,07 €	24 488,07 € -18 263,09 €	107 480,08 €	16 127,30 €	-16 12 107 48
				18 763,09 €				



Fonds propres consomptibles	. €	- €	- €		- €	- €	
			107 217 00 0		10 876,31 €	21 507,25 €	96 716,15
Subventions d'investissement	170 451,81 €	-63 104,72 €	107 347,09 €		10 8/0,31 €	21 307,23 €	90 710,13
Subventions d'investissements	- ε	15 092,22 €	15 092,22 €		- ε [*]	8 313,57 €	6 778,65
dont Foyer Anjoigny			1 017,36 €		· 6	508,68 €	
ESAT Social			1 135,36 €		· 6	691,32 €	
IME			12 939,50 €		· 6	7 113,57 €	
Sur Crédits non reconductibles	78 196,94 €	-78 196,94 €	- € `		· · · ·	- ε [*]	- (
Taxe Apprentissage	34 936,53 €		34 936,53 €		3 876,31 €	6 068,61 €	32 744,23
dont IME Les Escloses	4 665,91 €		4 665,91 €		2 131,99 €	4 993,83 €	1 804,07
ITEP du Cantal	29 793,28 €		29 793,28 €		1 744,32 €	1 074,78 €	30 462,82
Association	477,34 €		477,34 €				477,34
Autres	57 318,34 €		57 318,34 €		7 000,00 €	7 125,07 €	57 193,27
dont Complexe d'Anjoigny dont Entreprise Adaptée			35 018,94 €		· €	3 825,67 €	31 193,27
Résidence Bos Darnis			18 299,40 €		ϵ	3 299,40 €	15 000,00
Association			4 000,00 €		· •	. 6	4 000,00
IME Les Euleses			. 6		7 000,00 €	. 6	7 000,00
Provisions réglementées	2 251 136,84 €	-996 146,07 €	1 254 990,77 €		30 815,59 €	30 184,65 €	1 255 621,71
Réserve de trésorene	16 111,69 €		16 111,69 €		- €	- €	16 111,69 (
Pour travaux de rénovation	996 146,07 €	-996 146,07 €	- €		- €	. €	- (
dont	656 088,90 €		- 1		· €	. 6	
AEMO	43 404,00 €				ϵ	. €	
DHAP	2 902,05 €				- €	- €	
SEAP	345,00 €				- €	- €	
Complexe d'Anjoigny	211 856,08 €				- <i>\epsilon</i>	. €	
Résidence Bos Darnis St Illide	81 550,04 €				· 6	. <i>€</i>	
Réserves des plus values nettes d'actif	1 238 879,08 €		1 238 879,08 €		30 815,59 €	30 184,65 €	1 239 510,02 €
dont Complexe Anjoigny					30 250,15 €		
Entreprise Adaptée					350,00 €		
Résidence BOS DARNIS					215,44 €		
ITEP Cantal					· €	23 472,41 €	
SESSAD Cantal						6 522,06 €	
CMPP						190,18 €	
TOTAL	10 617 899,00 €	-1 417 081,85 €	9 200 817,15 €	- 6	1 472 463,70 €	239 444,60 €	10 433 836,25





5.10 Tableau des provisions et dépréciations

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
W				
Provisions				
Provisions pour risques				
Litiges Prudhommaux	228 228,26 €	88 546,26 €	91 861,22 €	224 913,30 €
Résidence Bos Darnis St Illde		43 035,00 €	- €	
ITEP du Cantal		45 511,26 €	35 511,26 €	
Siège		- €	56 349,96 €	
Autres risques	28 639,68 €	19 274,26 €	19 509,22 €	28 404,72
Dont Complexe d'Anjoigny		- €	19 509,22 €	
AEMO		19 274,26 €	- €	
Provisions pour charges				
Travaux - Grosses réparations	54 408,52 €	115 000,00 €	8 545,01 €	160 863,51 €
Dont Association		15 000,00 €		
Foyer Anjoigny			5 529,68 €	
ITEP du Cantal			3 015,33 €	
Exploitation Commerciale		100 000,00 €	- €	
Autres provisions	18 000,00 €	22 762,67 €	- €	40 762,67 €
Dont				
IME		2 664,70 €	- €	
ITEP / SESSAD du Cantal		20 097,97 €	- <i>ϵ</i>	
Dépréciation des comptes de tiers				
Comptes d'usagers	2 646,57 €	3 100,00 €	3,22 €	5 743,35 €
Dont Complexe d'Anjoigny		3 100,00 €	3,22 €	_
Autres tiers	- €	- €	- €	- (
Total Général	331 923,03 €	248 683,19 €	119 918,67 €	460 687,55 €



5.11 Tableau des Fonds Dédiés (Exploitation/Investissement)

		A l'ouverture de l'exercice (avec prise en compte du		Utilis:	ation		A la clôture de l'exercice	
Variation des fonds dédiés issus de	Nature du fonds dédié	reclassement ANC - cf Paragraphes "Provisions règlementées" et "Fonds dédiés et reportés")	Reports	Montant Global	Dont Remboursement	Transferts	Montant Global	Dont fonds dédi- correspondant à c projets sans déper au cours des deu démiers exercice
Subventions d'exploitations (1)								
	Fonds dédiés à l'investissement :	1 207 837,82 €	429 770,06 €	97 967,41€			1 539 640,47 €	3 628,96
	Fonds dédié projet de restructuration	6 628,96 €	. €	. 6			6 628,96 €	3 628,9
	Fonds dédié création UPHV	79 359,53 €	- ε	2 236,47 €			77 123,06 €	
	Fonds dédié ciblage CD 15	19 800,00 €	7 100,00 €	. ε			26 900,00 €	
	Fonds dédié fiche action CPOM-DITEP	23 864,32 €	- ε	. (23 864,32 €	
	Fonds dédié ex compte 142	526 133,60 €	150 830,00 €	48 512,74 € 26 479,42 €			628 450,86 € 424 533,05 €	
	Fonds dédié ex compte 142 lTEP Saint-Flour Fonds dédié CNR 2013	451 012,47 € 27 744,00 €	. e	6 936,00 €			20 808,00 €	
	Fonds dédié CNR 2015	33 712,34 €	. ε	2 911,36 €			30 800,98 €	
	Fonds dédié CNR 2017	3 087,00 €	. ε	1 029,00 €			2 058,00 €	
	Fonds dédié CNR 2018	4 523,60 €	. €	2 166,67 €			2 356,93 €	
	Fonds dédié CNR 2019	9 130,00 €	. €	1 976,67 €			7 153,33 €	
	Fonds dédié réfection chambres CNR 2020	· 6	10 000,00 €	- ε			10 000,00 €	
	Fonds dédié sinistre foudre	. 6	10 977,89 €	4 763,65 €			6 214,24 €	
	Fonds dédiés travaux / renovation	. ε	195 240,14 €	- 6			195 240,14 €	
	Fonds dédiés chevaux + manège	19 000,00 €	12 633,03 €	571,43 €			31 061,60 € 21 674,00 €	
	Fonds dédié remplacement mobilier Fonds dédié DIU	- ε	7 280,00 €	· · ·			7 280,00 €	
	Fonds dédié téléphonie		14 035,00 €	. 6			14 035,00 €	
	Fonds dédiés SSI 2019 (Foyer de Vie)	3 842,00 €	- €	384,00 €			3 458,00 €	
	Fonds dédiés à l'exploitation :	808 423,29 €	350 738,25 €	134 032,48 €			1 025 129,06 €	190 327,70
							33 561,11 €	3 600,0
	Fonds dédié stagiaires	38 343,50 €	3 087,46 €	7 869,85 € 19 343,51 €			3 772,72 €	3 600,0
Contribution financière des	Fonds dédié pour indemnités de licenciement Fonds dédié frais de psychiatre	23 116,23 € 6 700,00 €	. 6	- €			6 700,00 €	6 700,0
autorités de tarification aux	Fonds dédié pour colloques	5 000,00 €	2 000,00 €	. 6			7 000,00 €	5 000,
entités gestionnaires d'ESSMS	Fonds dédié analyse des pratiques	3 176,00 €	. ε	- ε			3 176,00 €	
	Fonds dédié retraite	361 476,04 €	72 591,26 €	51 454,94 €			382 612,36 €	78 834,
	Fonds dédié formation	83 925,13 €	42 376,36 €	20 954,92 €			105 346,57 €	29 340,
	Fonds dédiés pour heures de remplacement	104 601,16 €	. €	4 483,27 €			100 117,89 €	
	Fonds dédié amélioration des conditions de	5 600,00 €	. 6	. 6			5 600,00 €	5 600,0
	travail, ludothèque Fonds dédiés Prud'hommes	90 936,98 €	. 6	- €			90 936,98 €	
	Fonds dédié RAPT	61 567,16 €	1 215,95 €	. 6			62 783,11 €	60 000,0
	Fonds dédié signalétique	12 728,67 €	- ε	11 686,50 €			1 042,17 €	
	Fonds dédié évaluation interne	10 000,00 €	10 000,00 €	- €			20 000,00 €	
	Fonds dédié guidance parentale	. €	4 981,66 €	. €			4 981,66 €	
	Fonds dédiés dépenses de personnel non pérennes CNR 2020	. 6	32 000,00 €	. 6			32 000,00 €	
	Fonds dédiés situations critiques - frais transport		5074 M. 1950 May				33.763.08 £	
	CNR 2020	. (33 763,08 €	· · ·			18 884,49 €	
	Fonds dédiés temps de psychologue	- E	34 000,00 €	15 115,51 €			6 840,00 €	
	Fonds dédiés prestations/formation DIU Fonds dédiés apprentis		33 177,06 €	3 123,98 €			30 053,08 €	
	Fonds dédié éco responsabilité	- 6	23 994,00 €	. €			23 994,00 €	
	Fonds dédiés missions expertise et conseil	. (15 000,00 €				15 000,00 €	
	Fonds dédié DHAP	- €	4 406,90 €	. 6			4 406,90 €	
	Fonds dédié RGPD	- ε	2 360,00 €	- ε			2 360,00 €	
	Fonds dédié temps infirmier	. 6	23 000,00 €	- ε			23 000,00 €	
_	Face 1 Marin C.R. musques COVID	. (3 644,52 €	- ε			3 644,52 €	
	'adis de la project asseriatif	1 252,42 €	- €	- ε			1 252,42 €	1 252,4
	Former lies offes therapeutiques	. (2 300,00 €	· 6			2 300,00 €	
ontribution fin poit disaction or on insmes (1)	mptabilité Fiscalité spert-comptable ssaire aux comptes	2 033,68 €	677,00 €	€			2 710,68 €	1 683,6
ssources lives a language du	III Inran - 151m CT CI C	,						
essources lives à le 26 n Avertuer public (76), 04 71-6	PU LIORAN - 15100 ST-FLOUR							



5.12 Tableau des fonds dédiés liés aux legs et donations

Total Général		33 100,00 €	-€	-€			33 100,00 €	- (
Legs ou donations	Fonds dédiés legs ou donations	33 100,00 €	-€	-€			33 100,00 €	
Variation des fonds dédiés issus de	Nature du fonds dédié	A l'ouverture de l'exercice (avec prise en compte du reclassement ANC ef Paragraphe"Fonds dédiés et reportés")	Reports	Utilis Mootant Global	Dont Remboursement	Transferts	A la clôture d Montant Global	Dont fonds dédié correspondant à de projets sans dépen- au cours des deux demiers exercices

5.13 Etat des échéances des dettes

	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes Financières				
Dettes I manetee				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 285 108,28 €	488 025,22 €	1 771 726,41 €	2 025 356,65 €
Emprunts	4 279 207,09 €	482 124,03 €	1 771 726,41 €	2 025 356,65
Dant	Section Control of Con			
Résidence Bos Darnis St Illide	1 571 862,65 €	207 164,40 €	788 227,89 €	576 470,36 €
Complexe d'Anjoigny St Cernin	672 542,67 €	96 277,68 €	276 140,49 €	300 124,50 €
Siège	86 426,14 €	11 260,00 €	44 000,16 €	31 165,98 €
ITEP du Cantal	1 611 639,09 €	153 551,22 €	608 284,50 €	849 803,37 €
AEMO	11 915,91 €	3 738,58 €	8 177,33 €	0,00 €
DHAP	324 820,63 €	10 132,15 €	46 896,04 €	267 792,44
Intérêts courus non échus	5 901,19 €	5 901,19 €		
Emprunts et dettes financières divers	2 371 530,71 €	2 371 530,71 €		
Solde créditeur de banque - Siège	2 371 530,71 €	2 371 530,71 €		
Autres dettes	_			
Dettes fournisseurs	505 514,64 €	505 514,64 €		
Autres dettes	2 018 478,74 €	2 018 478,74 €		
Produits constatés d'avance	205,00 €	205,00 €		
Total Dettes	9 180 837,37 €	5 383 754,31€	1 771 726,41 €	2 025 356,65 €





5.14 Engagements financiers

	Nature de la garantie	Tiers caution	Capital restant dû au 31/12/2020
Crédit Agricole			
0	Privilège de prêteur		86 166,18 €
Siège	de deniers		
ITEP du Cantal	Hypothèque		348 210,18 €
ITEP du Cantal	Hypothèque		295 208,49 € 74 998,22 €
ITEP du Cantal	Hypothèque Sans Garantie		63 223,27 €
Résidence Bos Darnis - Hébergement	Privilège de prêteur		05 225,27 0
DHAP	de deniers		184 820,63 €
DHAP	Sans Garantie		140 000,00 €
Banque populaire			
TEED 1 Court Brown at Day Many	Hypothèque		28 175,57 €
ITEP du Cantal - Restaurant Puy Mary Siège	Sans Garantie		259,96 €
Crédit Foncier			
Résidence Bos Damis - Hébergement	Caution solidaire	Conseil général (60%) Commune de St Illide (16,25 %)	1 002 991,26 €
Caisse des dépôts et consignations			
Caisse des depots et consignations			
Résidence Bos Darnis - Hébergement	Caution solidaire	Conseil général (60%) Commune de St Illide (16,25 %)	297 779,20 €
Associl			
Résidence Bos Darnis - Hébergement	Hypothèque		16 646,10 €
Ciléo			
Résidence Bos Darnis - Hébergement	Sans Garantie		8 683,69 €
Résidence Bos Darnis - Hébergement	Sans Garantie		4 374,13 €
Caisse d'épargne			
	Sans Garantie		483 874,50 €
Production Anjoigny Production Anjoigny	Sans Garantie		117 500,73 €
Entreprise Adaptée	Sans Garantie		31 332,43 €
ITEP du Cantal	Hypothèque		401 012,04 €
ITEP du Cantal	Hypothèque		361 695,12 €
ITEP du Cantal	Hypothèque		102 339,47 €
Résidence Bos Darnis - Hébergement	Sans Garantie		63 859,72 €
Foyer Anjoigny	Sans Garantie		12 528,62 €
Agilor QCF			18 978,60 €
Production anicompliance aux comples 26, Avenue du Lioran - 15100 ST-FLOUR	Sans Garantie Sans Garantie		8 327,79 €
Société GJél d'A-71-60 60 20 - Fax 04 71 60 60 30	Sans Garantie		34 455,93 €
Résidence Bos Darnis - Hébergement	Sans Garantie		79 849,35 €
Résidence Bos Darnis - Hebergement AEMO	Sans Garantie		11 915,91 €



5.15 Tableau des concours publics et subventions (73 et 74)

Nature du concours ou de la subvention	Union Européenne	Etat	(ARS- Crédits d'Assurance maladie)	Conseils Départementaux	Autres	A la clôture de l'exercice
Concours publics			9 084 042,40 €	6 542 006,07 €	1	15 626 048,47 €
Subventions d'exploitation					69 285,19 €	69 285,19 €
Subventions d'investissement						- €
TOTAL GENERAL	- €	- €	9 084 042,40 €	6 542 006,07 €	69 285,19 €	15 695 333,66 €



6. Notes sur le compte de Résultat

6.1 Analyse du résultat comptable

	Déficit	Excédent
Résultat des établissements en gestion libre	<u>-</u>	
		[89 7888] & apression
Association		3 016,97 €
Production de l'ESAT d' Anjoigny		59 960,39 €
Entreprise Adaptée d'Anjoigny		26 572,49 €
Sous-Total Gestion Libre		89 549,85 €
Résultat des établissements en gestion contrôlée		
Financeur : ARS Auvergne		
ITEP du Cantal		231 399,68 €
SESSAD du Cantal		93 391,05 €
IME Les Escloses		209 922,02 €
SESSAD de Mauriac		11 331,82 €
CMPP		89 703,84 €
Résidence Bos Darnis -Section Soins		52 721,28 €
ESAT d'Anjoigny (Budget social)		15 118,17 €
Financeur : Conseil Général du Cantal		=2.1.4.10.0
AEMO	on or socialistical section decre	72 146,48 €
DHAP	16 127,30 €	
SEAP		107 480,08 €
Foyer Anjoigny		37 017,76 €
SAVS d'Anjoigny		7 405,96 €
Résidence Bos Darnis - Hébergement		19 798,05 €
Résidence Bos Darnis - Foyer de vie / Ateliers occupationnels		45 000,70 €
Financement par frais de siège des établissements		
Siège	141 639,21 €	
Sous-Total gestion contrôlée		834 670,38 €
Résultat comptable de l'exercice 2020		924 220,23 €

Audit Comptabilité Fiscalité
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
26, Avenue du Lioran - 15100 ST-FLOUR
Tél. 04 71 60 60 20 - Fax 04 71 60 60 30
398 804 526 RCS Aurillac - APE 6920Z

6.2 Détermination du résultat effectif de l'entité

DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF DE L'ENTITE		EXERCICE N	EXERCICE N-1	
RESU	LTAT COMPTABLE	924 220,23 €	202 334,84 €	
Dont	AEMO	72 146,48 €	50 436,29 €	
	DHAP	- 16 127,30 € -	24 488,07 €	
	SEAP	107 480,08 €	18 763,09 €	
	ITEP du Cantal	231 399,68 € -	145 398,94 €	
	SESSAD du Cantal	93 391,05 € -	969,96 €	
	CMPP	89 703,84 €	3 686,63 €	
	IME Les Escloses	209 922,02 €	81 800,50 €	
	SESSAD de Mauriac	11 331,82 €	18 076,16 €	
	Foyer d'hébergement Anjoigny/SAJMT	37 017,76 € -	63 440,63 €	
	SAVS Anjoigny	7 405,96 €	1 971,76 €	
	ESAT Ars	15 118,17 €	22 805,25 €	
	FAM Hébergement Bos Darnis	19 798,05 €	48 228,17 €	
	FAM Soins Bos Darnis	52 721,28 €	47 189,94 €	
	Foyer de vie Bos Darnis	45 000,70 €	59 313,51 €	
	ESAT Production	59 960,39 €	107 031,57 €	
	Entreprise Adaptée	26 572,49 €	15 242,53 €	
	Siège	- 141 639,21 € -	51 442,85 €	
	Association	3 016,97 €	13 529,89 €	
REPR	ISE DU RESULTAT ANTERIEUR	740 949,07 €	892 146,37 €	
Dont	AEMO	134 151,80 €	90,41 €	
	DHAP	7 005,29 € -	2 155,29 €	
	SEAP	- €	2 203,54 €	
	ITEP du Cantal	180 029,06 €	333 864,32 €	
	SESSAD du Cantal	67 165,22 €	76 778,18 €	
	CMPP	38 118,28 €	140 000,00 €	
	IME Les Escloses	138 140,78 €	176 076,60 €	
	SESSAD de Mauriac	30 598,11 €	6 800,00 €	
	Foyer d'hébergement Anjoigny/SAJMT	15 002,89 €	117 936,61 €	
	SAVS Anjoigny	1 971,76 €	- €	
	3AV 3 Anjoigny			
	ESAT Ars	31 120,30 €		
	ESAT Ars	31 120,30 €	13 000,00 €	
	ESAT Ars FAM Hébergement Bos Darnis	31 120,30 € 30 036,68 €	13 000,00 € 27 552,00 €	
	ESAT Ars FAM Hébergement Bos Darnis FAM Soins Bos Darnis	31 120,30 € 30 036,68 € 44 000,00 €	13 000,00 € 27 552,00 € - €	
	ESAT Ars FAM Hébergement Bos Darnis FAM Soins Bos Darnis Foyer de vie Bos Darnis	31 120,30 € 30 036,68 € 44 000,00 € 37 619,48 €	13 000,00 € 27 552,00 € - € - €	
	ESAT Ars FAM Hébergement Bos Darnis FAM Soins Bos Darnis Foyer de vie Bos Darnis ESAT Production	31 120,30 € 30 036,68 € 44 000,00 € 37 619,48 € - €	13 000,00 € 27 552,00 € - € - € - €	
	ESAT Ars FAM Hébergement Bos Darnis FAM Soins Bos Darnis Foyer de vie Bos Darnis ESAT Production Entreprise Adaptée	31 120,30 € 30 036,68 € 44 000,00 € 37 619,48 € - € - €	13 000,00 € 27 552,00 € - € - € - €	
EXCE	ESAT Ars FAM Hébergement Bos Darnis FAM Soins Bos Darnis Foyer de vie Bos Darnis ESAT Production Entreprise Adaptée Siège	31 120,30 € 30 036,68 € 44 000,00 € 37 619,48 € - € - € - €	13 000,00 € 27 552,00 € - € - € - € - €	
EXCE	ESAT Ars FAM Hébergement Bos Darnis FAM Soins Bos Darnis Foyer de vie Bos Darnis ESAT Production Entreprise Adaptée Siège Association	31 120,30 € 30 036,68 € 44 000,00 € 37 619,48 € - € - € - €	- € 13 000,00 € 27 552,00 € - € - € - € - € 1094 481,21 € 135 803,99 €	

Audit Comptabilité Fiscalité
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
26, Avenue du Lioran - 15100 ST-FLOUR
Tél. 04 71 60 60 20 - Fax 04 71 60 60 30
398 804 526 RCS Aurillac - APE 6920Z